

# La relance en Auvergne-Rhône-Alpes

**NEWSLETTER #5  
JUIN 2021**

**infos+**

[www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes)



## Edito



Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône.

Le 19 mai dernier, les portes des musées, des théâtres, des salles de spectacle, des conservatoires, des monuments se sont rouvertes.

Nous avons alors retrouvé, avec cette première phase de la réouverture progressive de tous les lieux de culture, le patrimoine, l'art et la création qui nous ont tant manqué. Cette réouverture est une étape importante. Parce que le monde de la culture a été durement affecté par la crise sanitaire, la reprise doit s'accompagner d'une relance – d'aucuns diraient une reconstruction.

Le plan de relance, qui consacre deux milliards d'euros à la culture, constitue un effort sans précédent pour le patrimoine, le spectacle vivant, la création, l'enseignement supérieur de la culture, les industries culturelles et créatives, et les grandes filières économiques cultu-

relles que sont le livre, la presse, le cinéma et l'audiovisuel.

La région Auvergne-Rhône-Alpes, terre de culture et de création, bénéficie d'ores et déjà de ces mesures fortes, à l'image du soutien à l'investissement en faveur de nos cathédrales, de nos monuments historiques et de nos musées, du soutien à l'investissement des collectivités pour la transition écologique et numérique des équipements de création, et du soutien à la création et à l'emploi artistique.

Nous avons besoin de la culture pour le lien social qu'elle crée, les tensions qu'elle apaise, l'imaginaire qu'elle construit, la beauté qu'elle célèbre. Dans la période de sortie de crise et au-delà, l'État continuera donc d'être aux côtés de chacun des acteurs de la culture, afin que nous lui redonnions toutes ses couleurs.

## Sommaire

### ■ Actualités

En région ..... 2

### ■ Appels à projets

Les appels à projets régionaux ..... 7

Les appels à projets nationaux ..... 9

### ■ ZOOM :

#### Le plan de relance pour la culture dans les territoires

2 milliards d'euros pour soutenir le patrimoine dans les territoires, favoriser la reprise du spectacle vivant et consolider les grandes filières économiques culturelles ..... 10

Programmation des opérations d'investissement ..... 11

Aides aux filières culturelles ..... 11

Restauration de Notre-Dame de Clermont-Ferrand ..... 12

Le Château de Ravel ..... 12

La Buvette Cachat à Évian-les-Bains .... 13

L'École nationale supérieure d'architecture de Lyon ..... 13

### ■ Dans les départements

Les actualités de la relance dans votre département ..... 14

Vos sous-préfets chargés de la relance ..... 14

## En région

### Premier bilan des mesures du plan de relance à destination des collectivités locales

Les collectivités locales sont des acteurs majeurs de l'aménagement du territoire, de l'activité économique et de la transition écologique. Afin qu'elles puissent concourir à la relance de l'économie française, partout sur le territoire, France Relance prévoit 10,5 milliards d'euros d'aides, en attachant une attention particulière aux communes et intercommunalités les plus fragiles ou les moins outillées (quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones rurales).

Dynamiser la reprise des investissements et de la commande publique locale

Début mai, 229,2 M€ ont déjà été attribués aux collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes, au travers de la [DSIL exceptionnelle France Relance](#) et vont permettre de soutenir 891 projets partout sur le territoire : rénovation thermique, entretien du patrimoine, revitalisation des centres-bourgs notamment.

Soutenir la mobilité du quotidien

L'État apporte son soutien à la mobilité du quotidien avec 2,2 milliards d'euros d'aides

accordés aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Dans notre région, 16 AOM ont d'ores et déjà bénéficié des aides France Relance, pour un montant total de 173,3 M€.

Garantir aux collectivités un niveau minimal de ressources

Dès l'été 2020, l'État a mis en place des dispositifs permettant d'apporter un soutien financier immédiat aux communes, EPCI et départements les plus affectés par la crise sanitaire et économique, leur garantissant un niveau de ressources et une visibilité sur leur situation financière.

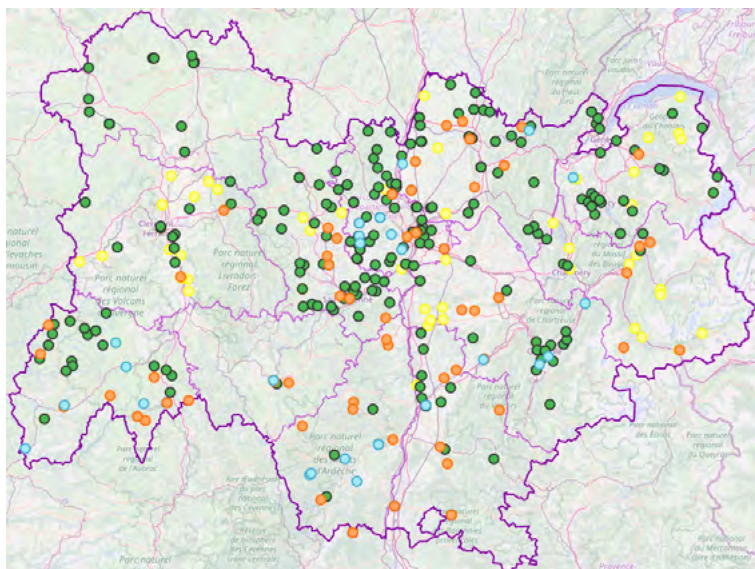
Plus de 11 M€ ont été versés aux collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes.

[+](#) PLUS D'INFOS



DR

Communes et EPCI de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui ont bénéficié de la DSIL exceptionnelle



[+](#) Consulter la carte interactive



Le guide à destination des maires présente de façon concrète les dispositifs, les critères à remplir et le calendrier des différentes mesures du Plan de relance.

Celles-ci doivent permettre d'accélérer la transition écologique et

les transformations économiques, sociales et numériques sur tout le territoire.

[+](#) Téléchargez le Guide à destination des maires



## Favoriser l'accès à l'alimentation des ménages hébergés à l'hôtel

La crise sanitaire a révélé des manques importants concernant l'accès à l'alimentation et aux denrées de première nécessité pour les personnes en situation de grande précarité. Face à cela, les associations, les collectivités locales et l'État continuent de se mobiliser pour améliorer l'accès de tous à une alimentation saine et équilibrée.

Suite à l'appel à projets lancé le 12 janvier 2021, 6 projets de tiers-lieux favorisant l'accès à des équipements de cuisine pour des ménages hébergés à l'hôtel ont été sélectionnés en Auvergne-Rhône-Alpes, sur 68 projets au niveau national. Ces projets régionaux seront soutenus pendant 2 ans à hauteur de plus de 2,7 M€ dans le cadre du plan de relance et de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Les projets sélectionnés s'adressent en priorité aux personnes hébergées dans les dispositifs hôteliers avec une attention particulière portée aux familles avec enfant(s) et aux femmes isolées. Ils proposent une offre diversifiée comprenant des camions-cuisines mobiles, la mise à disposition de cuisines dans des structures existantes (accueils de jours, restaurants solidaires, etc.), ou encore la création de tiers-lieux en propre. Ces projets constituent également des lieux de sociabilité et une porte d'entrée vers l'accompagnement social.

[+ Découvrez les lauréats en Auvergne-Rhône-Alpes](#)



## Développer des projets au service d'une alimentation locale et solidaire

Dans le cadre de la mesure *Alimentation locale et solidaire* du plan de relance, 6 millions d'euros ont été attribués à neuf associations nationales pour renforcer la structuration de leurs réseaux. Ces financements permettront d'activer des projets déclinables dans les territoires, pour lutter contre la précarité alimentaire et favoriser l'accès à des produits frais issus de circuits courts. D'ici l'été, s'ajouteront 24 millions d'euros à destination des associations locales.

Grâce à France Relance, l'association lauréate [Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires](#) (SOLAAL) qui facilite le lien entre les donateurs et les associations d'aide alimentaire créera deux nouvelles antennes régionales, dont une en Auvergne-Rhône-Alpes. Le développement d'outils numériques accompagnera cette régionalisation.

D'ici l'été, une enveloppe de 24 millions d'euros sera attribuée aux initiatives locales.

[Cet appel à projet est encore ouvert jusqu'au 15 septembre 2021.](#)

[+ PLUS D'INFOS](#)



#1jeune1solution

Je découvre les aides auxquelles j'ai droit en moins de 5 minutes.

[www.1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides](http://www.1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides)



## #1jeune1 solution : un nouveau simulateur d'aides pour les moins de 30 ans

Aides au logement, santé, culture, ou encore permis de conduire... plus de 30 aides sont désormais référencées sur ce nouveau simulateur d'aides.

L'avantage ? c'est rapide, simple, pratique et personnalisé pour chaque jeune. Cette initiative permet d'accompagner, former et faciliter l'entrée dans la vie professionnelle de tous les jeunes, sur tous les territoires.

[+ Trouvez des aides](#)



## Près de 35,5 M€ pour recycler les friches en Auvergne-Rhône-Alpes

La reconquête des friches est un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires. Pour financer ces opérations en Auvergne-Rhône-Alpes, deux appels à projets lancés dans le cadre de France Relance permettront de soutenir financièrement 58 projets.

Fort de son succès, l'appel à projets *Recyclage foncier des friches* lancé en décembre 2020, doté initialement de 300 M€ au plan national, a vu son montant d'aide total passer à 650 M€. Les 46 projets lauréats retenus sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes bénéficieront d'une première phase de financement de 28,69 M€. Ils pourront être engagés ou accélérés, et contribuer ainsi à la résorption de friches, au renouvellement urbain et à la relance économique. Des fonds supplémentaires seront attribués d'ici la fin de l'année 2021.

Parallèlement, le fonds de l'ADEME pour la *Reconversion des friches polluées* dédié aux anciens sites industriels ICPE ou anciens sites miniers permettra lui de financer les travaux de 36 projets, soit 165 ha de friches traitées qui généreront près de 300 000 m<sup>2</sup> de logements et plus de 400 000 m<sup>2</sup> de surfaces économiques. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, 12 sites sont concernés pour un montant total d'aides de l'État de 6,8 millions d'euros.

[+ Découvrez les lauréats en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

[+ Retrouvez tous les lauréats sur la carte interactive du ministère de la Transition écologique](#)



## 3,7 M€ pour soutenir la transition écologique de 37 entreprises régionales

Suite à l'appel à projets *Entreprises engagées pour la transition écologique à destination des petites et moyennes entreprises (PME)*, 134 entreprises lauréates, dont 37 en Auvergne-Rhône-Alpes ont été sélectionnées et bénéficieront d'un accompagnement pour la commercialisation de produits et solutions innovants, favorables à l'environnement.

Les PME régionales lauréates de cet appel à projets disposeront d'une enveloppe de 100 000 €, soit 3,7 M€ d'euros au total (13,4 au niveau national), sous forme de subventions afin de soutenir les dépenses nécessaires à l'industrialisation et à la mise sur le marché d'offre innovante. Les projets lauréats visent principalement les secteurs du bâtiment, des transports et de la mobilité ainsi que l'économie circulaire, mais également les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, l'agriculture et l'industrie éco-efficientes.

Les deux tiers des entreprises lauréates sont financés pour la première fois par l'ADEME, opérateur de ce dispositif.

Face au succès rencontré par cet appel à projets, son budget sera augmenté de 50% soit 8 millions d'euros supplémentaires.

[+ Découvrez les lauréats en Auvergne-Rhône-Alpes](#)



Pascal Xicluna / agriculture.gouv.fr

## La décarbonation des exploitations agricoles avec le Bon diagnostic carbone

Lancée par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, cette mesure dotée de 10 millions d'euros permet de financer des diagnostics carbone pour les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans.

Après une première phase d'appel à projets lancés par l'ADEME pour agréer des structures reconnues pour leur expertise sur le sujet, le dispositif « Bon Diagnostic Carbone » est désormais accessible pour les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans. Le plan de relance finance à 90% la réalisation de ces diagnostics ; les agriculteurs n'auront à s'acquitter que de 10% du coût complet (soit environ 200-250 €). Cette contribution sera directement réglée auprès de la structure en charge du diagnostic.

Au-delà de l'avantage certain pour l'environnement, cette mesure permettra aux agriculteurs porteurs de projets vertueux pour le climat de bénéficier des crédits carbone valorisables auprès d'entreprises agissant pour la compensation de leur empreinte environnementale.

[+ PLUS D'INFOS](#)

## Bénéficiaires d'une aide France Relance : tout savoir sur vos obligations en matière de publicité

**Vous bénéficiez des mesures du plan de relance ou vous déployez des actions dans le cadre du plan de relance ? Un kit de communication a été spécialement conçu pour valoriser ces projets et initiatives France Relance en externe auprès de vos usagers, de vos clients et du grand public ou en interne auprès de vos agents, de vos salariés ou de vos actionnaires.**

Vous êtes une collectivité ?

Conformément à l'[article D111D-8 du Code général des collectivités territoriales](#), vous devez, dans le mois qui suit la notification de votre arrêté d'attribution d'une aide de France Relance, apposer une plaque ou un panneau permanent, en un lieu aisément visible du public, sur lequel figure le logotype France Relance, en respectant la charte graphique du Gouvernement applicable à la date de l'affichage.

Vous êtes une entreprise ou une association ?

Vous bénéficiez d'un soutien financier pour réaliser ou accélérer l'un des milliers de projets très concrets pour nos concitoyens financés par le plan de relance et à ce titre **il vous est demandé de mettre en place des supports de communication pérennes et bien visibles (plaques, vitrophanie, plexiglass, affiches, panneaux, bâches,...) sur lesquels figure le logotype France Relance**, en respectant la charte graphique du Gouvernement applicable à la date de l'affichage.

Le kit de communication France Relance

Des outils de communication (plaques, bâches) ont été ou seront distribués aux entreprises, associations ou collectivités bénéficiaires de France Relance en Auvergne-Rhône-



Alpes, par vos préfecture de département.

Afin de vous aider à valoriser ce soutien, la préfecture de région met à votre disposition sur son site internet des plaques en format A4 et A3 conformes à la charte graphique de France Relance, ainsi que les logos France Relance.

La photo de votre support une fois installé est à adresser par mail à la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes : [pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)

PLUS D'INFOS

## Le préfet de région inaugure l'extension de l'entreprise MGA Technologies, lauréate du plan France Relance

**Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, s'est rendu le 25 mai à Civrieux-d'Azergues (Rhône), pour inaugurer l'extension de l'entreprise MGA Technologies, lauréate du Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires de France Relance. Cette entreprise à la pointe de la technologie illustre les ambitions du plan France Relance : favoriser la localisation des activités stratégiques dans nos territoires et former les jeunes aux métiers de demain. A cette occasion, le préfet de région a dévoilé la nouvelle plaque France Relance qui orne désormais l'entrée de l'entreprise.**

MGA Technologies, ATG Technologies et Focussia constituent une équipe de passionnés des technologies de l'industrie 4.0, spécialisés dans la conception et la réalisation de lignes et de machines automatiques mécatroniques robotisées pour l'industrie du futur. Dans le cadre



de son nouveau projet de MGA TechLab 4.0, l'entreprise forme notamment une équipe intégrée de 15 personnes dédiées à l'innovation pour sa R&D, le développement de solutions mécatroniques pour les process Biopharma en single-use, le prototypage rapide et la mise en œuvre des dernières technologies de la « Facility of the Future Biopharma ».

L'entreprise prévoit la création de 10 emplois à court terme, sans compter les emplois indirects.

Investissement global prévu : 1,3 M€ d'ici 2022.

PLUS D'INFOS



Appel à Projets structurants  
pour la compétitivité - Régions

9 lauréats en Auvergne-Rhône-Alpes



Investissements d'avenir et plan de relance : 9 projets de recherche et développement collaboratifs lauréats en région

31 projets de recherche et de développement collaboratifs ont été sélectionnés à l'issue de la seconde édition de l'appel à projets PSPC-Régions. Ils bénéficieront d'une aide d'un montant total de 40 M€ financée à parts égales par le Programme d'investissements d'avenir et les collectivités locales. Parmi ces lauréats, 9 sont situés en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans le cadre de la politique des pôles de compétitivité, du plan France Relance et des plans de relance régionaux, l'État et la Région poursuivent leur politique active de cofinancement des projets de recherche et développement collaboratifs.

Les retombées économiques attendues des projets et la structuration induite de filières concernent toutes les entreprises et en particulier les PME.

[+ PLUS D'INFOS](#)

25 nouveaux projets régionaux soutenus dans les filières Automobile et Aéronautique

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, ont annoncé 98 nouveaux projets lauréats bénéficiaires des fonds de soutien à la modernisation et à la diversification des filières Automobile et Aéronautique, dont 25 en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces nouveaux projets lauréats totalisent 273 millions d'euros d'investissements productifs ; ils seront soutenus à hauteur de plus de 80 millions d'euros par l'État.

Depuis septembre 2020, 588 projets lauréats ont déjà été soutenus au titre des fonds de modernisation dédiés aux filières Automobile et Aéronautique. Ils représentent désormais un investissement industriel de près de 1,3 milliard d'euros à l'échelle nationale et bénéficieront d'un soutien de la part de l'État de près de 510 millions d'euros.

[+ PLUS D'INFOS](#)

Près de 10,7 M€ pour soutenir l'investissement industriel régional

22 nouvelles entreprises régionales lauréates du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires.

Pour permettre aux industries de rebondir après la crise, le fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires doté initialement par l'État de 400 millions d'euros à l'échelle nationale, a été récemment renforcé de près de 300 millions d'euros financés à parité État-Régions. Ce fonds de soutien livre dès aujourd'hui ses premiers effets et permet d'accélérer la réalisation d'investissements industriels importants en région, en particulier dans les Territoires d'industrie.

Les 22 projets sélectionnés représentent 10,68 millions d'euros de subventions mobilisées par France Relance, pour un total de près de 47 millions d'euros d'investissements productifs à l'échelle de la région. Ils permettront aux entreprises lauréates de diversifier leur activité, moderniser leurs procédés de fabrication, avec à la clé la création de 379 emplois directs et de plusieurs centaines d'emplois indirects.

[+ PLUS D'INFOS](#)

# Appels à projets

## Les appels à projets régionaux

Volet écologie - Transition agricole, alimentation et forêt



### Modernisation des abattoirs

Cet appel à projets vise à aider les porteurs de projet à améliorer la situation de l'outil d'abattage à travers le soutien aux investissements matériels ou immatériels.

**+ PLUS D'INFOS**

Date limite de dépôt des dossiers : 31 décembre 2022



### Modernisation des exploitations agricoles Pacte biosécurité et bien-être animal (PDR)

L'objectif de cet appel à projets est de permettre aux éleveurs d'investir pour renforcer la prévention des maladies animales et améliorer les conditions d'élevage pour plus de bien-être animal. Deux guichets sont ouverts en région :

[PDR Rhône-Alpes](#) - [PDR Auvergne](#)

**+ PLUS D'INFOS**

Date limite de dépôt des dossiers : 7 septembre 2021



### Plantons des haies !

Le programme « Plantons des haies », alimenté par une enveloppe nationale de 50 millions d'euros, vise l'objectif de 7 000 km de haies plantées en 2 ans à l'échelle nationale sur les parcelles agricoles, permettant ainsi d'augmenter significativement les dynamiques de plantations de haies et d'arbres alignés sur les surfaces agricoles françaises.

**+ PLUS D'INFOS**

Date limite de dépôt des dossiers : 15 septembre 2021



### Aide au renouvellement forestier

Dans le contexte du changement climatique, le plan France Relance et la mesure « renouvellement forestier » viennent soutenir les propriétaires forestiers qui investissent pour adapter leurs forêts au changement climatique ou pour améliorer leur contribution à l'atténuation de celui-ci.

**+ PLUS D'INFOS**

Date limite de dépôt des dossiers : 31 décembre 2021



### Soutien aux cantines scolaires des petites communes

Financer les projets d'investissements des collectivités qui favorisent l'utilisation de produits frais, locaux, durables et de qualité, mais aussi la réduction du gaspillage ou encore la suppression des plastiques. S'adresse aux communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR cible).

**+ PLUS D'INFOS**

Date limite de dépôt des dossiers : 31 octobre 2021



### Agriculture urbaine et jardins partagés

En donnant l'occasion aux citoyens de se confronter à des formes de production agricole, les jardins partagés ou collectifs permettent de créer du lien entre monde rural et urbain, de participer concrètement aux enjeux agroécologiques et climatiques et de favoriser une alimentation locale, fraîche, saine et accessible.

**+ PLUS D'INFOS**

Date limite de dépôt des dossiers : 30 juillet 2021



### Alimentation locale et solidaire

Le volet régional doté de 2,59 millions en Auvergne-Rhône-Alpes est destiné à soutenir les initiatives portées par des associations, des entreprises, des acteurs de l'économie sociale et solidaire ou des collectivités, pour faciliter l'accès des personnes isolées ou en situation de précarité à une alimentation locale, fraîche, saine et accessible.

**+ PLUS D'INFOS**

Date limite de dépôt des dossiers : 15 septembre 2021

# Appels à projets

## Les appels à projets régionaux

### Culture



#### Aide à la modernisation des librairies

Cette subvention a pour objectif de permettre aux librairies d'accélérer leurs investissements de modernisation afin notamment d'améliorer leurs conditions d'accueil du public mais également de générer des gains de productivité.

**+ PLUS D'INFOS**

**!** Date limite de dépôt des dossiers : 18 juin 2021



#### Fonds de relance pour la création

Ce fonds exceptionnel mis en œuvre par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes concourt à deux objectifs : un soutien immédiat de sauvegarde des lieux et des équipes indépendantes, et des mesures de relance lors de la reprise d'activité.

**+ PLUS D'INFOS**

**!** Date limite de dépôt des dossiers : 15 juin 2021

### Volet Cohésion sociale



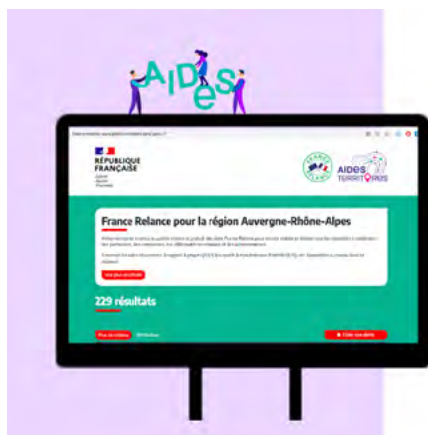
#### Soutien à l'emploi associatif

2000 emplois FONJEP Jeunes réservés aux 18-30 ans pour un montant de 7 000 € par an pendant 3 ans.

**+ PLUS D'INFOS**

**!** Aide permanente

Retrouvez tous les appels à projets et manifestations d'intérêt régionaux France Relance sur Aides-territoires



Vous pouvez désormais trouver instantanément les aides auxquelles vous pouvez candidater grâce au guichet des aides France Relance en Auvergne-Rhône-Alpes.

Un moteur de recherche vous permet de choisir votre territoire (commune, intercommunalité, département), votre typologie (collectivité, entreprise, association, établissement public, particulier, agriculteur, etc.) et la/les thématique(s) de votre projet (mobilité, développement économique, nature et environnement, etc.).

Un système d'alertes vous permet également d'être tenus informés des nouveaux dispositifs disponibles dès leur publication sur la plateforme.

**+ Guichet unique Auvergne-Rhône-Alpes : [france-relance-aura.aides-territoires.beta.gouv.fr](https://france-relance-aura.aides-territoires.beta.gouv.fr)  
Aides-territoires : [aides-territoires.beta.gouv.fr](https://aides-territoires.beta.gouv.fr)**



# Appels à projets

## Les appels à projets nationaux

### Calendrier national

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance publie un calendrier des appels à projets du France Relance. Régulièrement mis à jour, il vous permet de suivre les appels à projets du Plan de relance : dates d'ouverture et de fermeture, thématique.



Consultez le calendrier des appels à projets France Relance sur le site du ministère de l'Économie

### Appels à projets de l'ADEME



L'ADEME en Auvergne-Rhône-Alpes participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des déchets et plus globalement du climat et de la transition énergétique et écologique.

Les fonds du plan de relance confiés à l'ADEME prévoient notamment d'aider au financement de projets de développement des écosystèmes territoriaux « mobilité et industrie H2 », d'accompagnement des TPE/PME dans l'écoconception, de recyclage des friches industrielles et urbaines polluées, de décarbonation de l'industrie (efficacité énergétique et

électrification), d'intégration du plastique recyclé, de développement de la collecte et du traitement des biodéchets, des réseaux de chaleur et de froid renouvelables et/ou décarbonés, et de tourisme durable (restauration et hébergement).



Consultez les appels à projets France Relance de l'ADEME sur [agirpourlatransition.ademe.fr](http://agirpourlatransition.ademe.fr)





## Le plan de relance pour la culture dans les territoires

### 2 milliards d'euros pour soutenir le patrimoine dans les territoires, favoriser la reprise du spectacle vivant et consolider les grandes filières économiques culturelles

**Sur tout le territoire français, le monde de la culture a été particulièrement impacté par la crise sanitaire et le confinement, avec des pertes estimées à 22,3 Mds € pour l'année 2020. Afin de préserver les 670 000 emplois de la culture, tout en se préparant aux enjeux d'avenir, ce secteur pesant autant que l'agriculture et équivalent à sept fois celui de l'automobile bénéficie d'un soutien ambitieux du plan de relance.**

En 2020, l'État a mis en place des mesures d'urgence en mobilisant 856 M€ d'aides spécifiques pour la Culture, auxquelles s'ajoutent « l'année blanche » pour l'intermittence et les aides transversales comme l'activité partielle, l'exonération de charges sociales, le fonds de solidarité,... Avec 2 Mds € complémentaires, le plan de relance pour la Culture permet de soutenir le patrimoine dans les territoires, de favoriser la reprise du spectacle vivant et la reconquête de notre modèle de création, ainsi que de consolider nos grandes filières économiques culturelles.

460 M€ d'ores et déjà engagés dans les territoires, dont plus de 41 M€ en Auvergne-Rhône-Alpes.

Sur les 2 Mds € de crédits du plan de relance 460 M€ sont dédiés au soutien des opérateurs du ministère et 400 M€ aux industries culturelles et créatives dans le cadre des crédits du 4ème programme d'investissement d'avenir. Enfin, 460 M€ (29%) sont d'ores et déjà répartis dans les territoires, dont 250 M€ sont gérés au niveau des directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Les opérations soutenues doivent permettre de soutenir l'activité et de poursuivre ou accélérer des investissements structurants, au plus près des territoires et des habitants. Elles contribuent notamment à assurer la pérennité et le développement des métiers et des savoir-faire dans le domaine du patrimoine, en soutenant sur tout le territoire l'ensemble des entreprises intervenant sur les monuments historiques.

En Auvergne-Rhône-Alpes, une enveloppe de 41 072 802 € permet d'ores et déjà de financer 22 projets et de soutenir le fonctionnement des structures de spectacle vivant dans la région. 563 bénéficiaires des aides aux filières culturelles ont eux bénéficié d'un soutien total de 4 974 764 €. La répartition des autres enveloppes du plan de relance (680 M€) dans les territoires notamment pour le soutien aux filières presse, livre ou audiovisuelle, est réalisée soit au fur et à mesure de la mise en œuvre de ces moyens exceptionnels, soit a posteriori.

A ces crédits s'ajoute une enveloppe de près de 79 M€, portée par le direction de l'immobilier de l'État (DIE) et issue du volet « Ecologie » du plan de relance, qui permet de financer 44 opérations de rénovation énergétique de bâtiments publics culturels.

[+](#) PLUS D'INFOS

## Programmation des opérations d'investissement en Auvergne-Rhône-Alpes

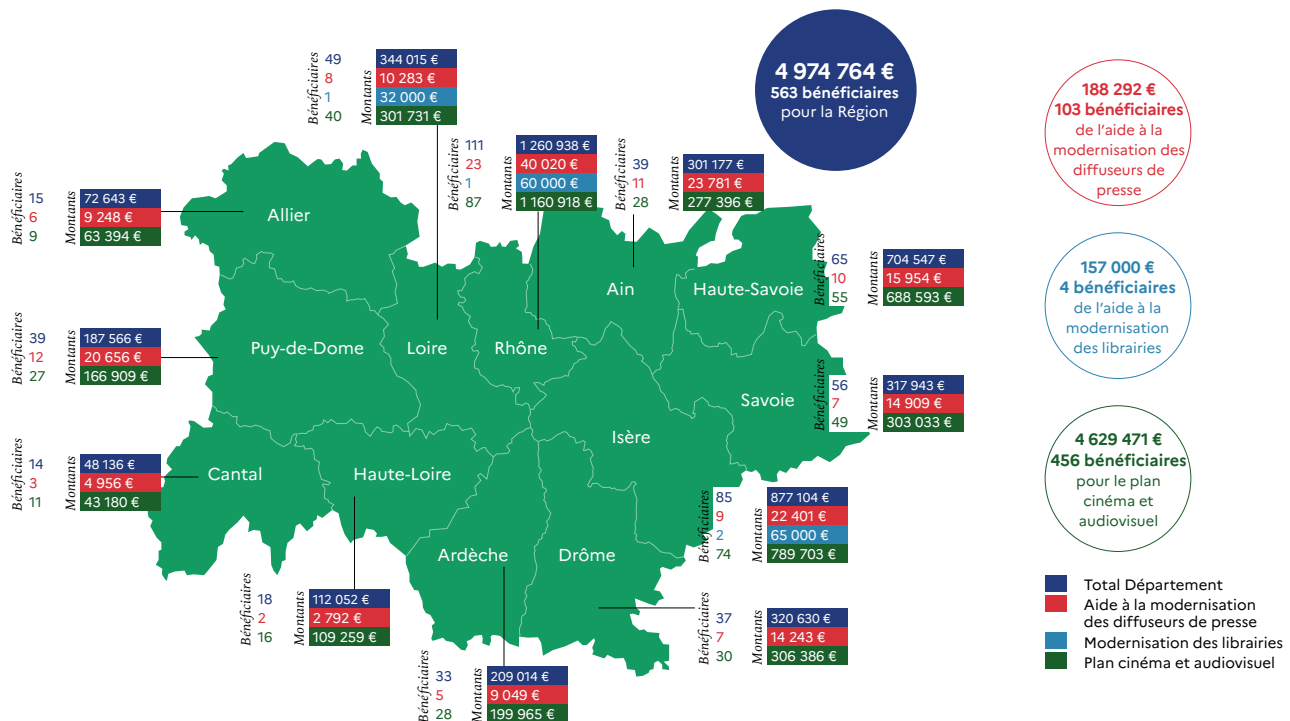


PROGRAMMATION À DATE, SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER À LA MARGE.

[+ Voir la carte interactive des projets d'investissements](#)

- Aurillac : Abbatale Saint-Géraud (276 800 €)
- Chambéry : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine 73 - Rénovation énergétique (6 630 €)
- Chamonix : Musée Alpin de Chamonix-Mont blanc (1,8 M€)
- Clermont-Ferrand : Bibliothèques (9 M€)
- Clermont-Ferrand : Notre-Dame (3,82 M€)
- Clermont-Ferrand : DRAC ARA - Rénovation énergétique (1 260 €)
- Eurre : Gare à Coulisses (700 000 €)
- Évian-les-Bains : Buvette Cachat (1,03 M€)
- Grenoble : École nationale supérieure d'architecture de Grenoble (1,1 M€)
- Le Puy-en-Velay : Notre-Dame (1, 85 M€)
- Lyon : École nationale supérieure d'architecture de Lyon (2 M€)
- Lyon : Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon (5 M€)
- Lyon : Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon - Rénovation énergétique (2,68 M€)
- Lyon : DRAC ARA - Rénovation énergétique (1 260 €)
- Moulins : Notre-Dame (1,54 M€)
- Ravel : Château (168 295 €)
- Rillieux-la-Pape : Réhabilitation du centre chorégraphique national (1,2 M€)
- Saint-Étienne : École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne - Rénovation énergétique (796 000 €)
- Thiers : Le Creux de l'Enfer (700 000 €)
- Valence : Saint-Apollinaire (1,43 M€)
- Vienne : Église Saint-Maurice (500 000 €)
- Villeneuve : Château (2,2 M€)

## Aides aux filières culturelles en Auvergne-Rhône-Alpes



EXÉCUTION À FIN AVRIL 2021, SELON L'INFORMATION DISPONIBLE

[+ PLUS D'INFOS](#)

## Plan Cathédrales : restauration de Notre-Dame de Clermont-Ferrand

Après l'incendie de la cathédrale de Notre-Dame-de-Paris en 2019, le gouvernement a décidé d'amplifier les travaux de restauration et de sécurisation des cathédrales de France. Avec 80 M€ spécifiquement dédiés, France Relance a permis d'amplifier ce Plan Cathédrale.

La Cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption de Clermont-Ferrand (63) bénéficiera ainsi de 3,8 millions d'euros au titre du plan de relance. Les travaux qui débiteront en 2022 se dérouleront en deux phases : mise en sécurité et étanchéité des terrasses, puis restauration de la toiture du grand comble.

Sur l'ensemble du territoire national, 80 millions d'euros sont mobilisés pour renforcer et accélérer les travaux de restauration de ces monuments historiques majeurs appartenant à l'État, dont plus de 8,64 M€.

**+ PLUS D'INFOS**



CATHÉDRALE NOTRE-DAME CLERMONT-FERRAND (63)

## Le plan cathédrales en Auvergne-Rhône-Alpes

Avec la cathédrale de Clermont-Ferrand, trois autres cathédrales d'Auvergne-Rhône-Alpes bénéficieront d'un soutien du plan de relance :

- Notre-Dame de Moulins (Allier), restauration des façades (1,54 M€)
- Notre-Dame du Puy-en-Velay (Haute-Loire), restauration (1,84 M€),
- Saint-Apollinaire à Valence (Drôme), restauration de la façade et du parvis sud, refonte de l'éclairage et mise en lumière (1,4 M€).



SAINT-APOLLINAIRE DE VALENCE (DRÔME)

Saint Apollinaire BORCHIANA © ONLY FRANCE / Only France via AFP

## Restauration de monuments historiques : le Château de Ravel

La restauration de la salle des États du Château de Ravel a été sélectionnée parmi les opérations financées au titre du plan de relance pour la restauration de monuments historiques relevant des collectivités ou de propriétaires privés.

Pièce maîtresse du château, la salle des États d'Auvergne abrite une importante frise du 14ème siècle représentant les blasons d'une cinquantaine de provinces françaises. Cette frise héraldique unique en France, a, par chance été épargnée lors de l'incendie qui a ravagé 400m<sup>2</sup> dans la partie nord-ouest du château en juin 2016. Elle bénéficie aujourd'hui d'une

opération de restauration soutenue par le plan de relance.

Sur le chantier, le travail des restaurateurs consiste à dégager les enduits dissimulant les peintures et à consolider ces dernières. Ils procéderont ensuite à leur restauration, sous le contrôle scientifique et technique de la conservation régionale des monuments historiques. Le chantier a débuté fin 2020 et se poursuivra jusqu'en juillet 2021.

Le montant total des travaux s'élève à 336 590 € dont une participation financière de 168 295 € dans le cadre de France Relance.

**+ PLUS D'INFOS**



CHÂTEAU DE RAVEL (PUY-DE-DÔME)

© Sébastien Bertrand, CC BY 2.0

## Restoration de monuments historiques : la Buvette Cachat à Évian-les-Bains

**Ce magnifique édifice, protégé au titre des monuments historiques et propriété aujourd'hui de la ville d'Évian-les-Bains (73), bénéficiera d'une restauration d'envergure soutenue par France Relance.**

La buvette Cachat à Évian-les-Bains a été édiée par l'architecte Albert Hebrard entre 1903 et 1905. Ce magnifique édifice est implanté à proximité de la source découverte en 1807 par Gabriel Cachat. Il constitue une œuvre atypique et originale aux multiples influences, avec un vaste hall coiffé d'une coupole en bois, le tout dans le style art nouveau avec une ornementation luxuriante. Ce chef d'œuvre de compagnon abritait salons, bureau de poste, comptoir de vente de billet pour les traversées en bateaux, des concerts y étaient donnés faisant de cet édifice un haut lieu des mondanités de la station thermale. Après la seconde guerre mondiale, la buvette perd son usage initial, elle est aujourd'hui, la propriété de la ville qui souhaite en faire à nouveau un lieu d'animation au cœur d'Évian-les-Bains.



© J.F. Brochard

BUVETTE CACHAT - ÉVIAN-LES-BAINS (SAVOIE)

Avec le soutien du plan de relance, des travaux de restauration générale ont débuté en 2021 pour la mise en sécurité des verres cathédrales et la restauration du clos couvert incluant les parois intérieures (murs, plafonds et sous face de toiture du niveau supérieur). L'achèvement des travaux est prévu pour la fin avril 2022.

Plusieurs corps d'état vont travailler sur ce chantier : maçonnerie - pierre de taille, charpente-couverture, menuiserie, métallerie ferronnerie, électricité, désamiantage, décors. Le montant total des travaux s'élève à 4,67 M€, dont plus d'1 M € financés par l'État dans le cadre de France Relance.

**+ PLUS D'INFOS**

## Modernisation du réseau des établissements d'enseignement supérieur de la culture : l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon



**L'État s'engage aux côtés de la Ville de Vaulx-en-Velin et de l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon pour financer la création d'un équipement Ville-Campus. La future construction fait partie des projets soutenus par le plan de relance dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.**

Intégré au schéma de développement universitaire de la Métropole de Lyon, cet équipement répond au besoin d'évolution du campus de Vaulx-en-Velin, composé notamment de l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon. Ouvert sur la ville, ce lieu favorisera les rencontres et

synergies entre les habitants, les étudiants, les acteurs locaux, les entreprises, les partenaires de l'enseignement secondaire et supérieur, leur permettant ainsi de développer des projets collectifs (ateliers, colloques, formations, manifestations culturelles...).

Avec un bâtiment sobre et fonctionnel, le projet retenu conçu par Tectoniques Architectes répond parfaitement aux enjeux environnementaux. Les travaux, d'un montant total de 8,76 M€, seront financés à hauteur de 2 M€ dans le cadre de France Relance. Ils débiteront à l'automne 2021 pour une livraison en 2023.

**+ PLUS D'INFOS**

# Dans les départements

## Les actualités de la relance dans votre département

Dans l'Ain



Dans la Loire



Dans le Puy-de-Dôme



En Allier



En Haute-Loire



Dans le Rhône



En Ardèche



Dans la Drôme



En Savoie



Dans le Cantal



Dans l'Isère



En Haute-Savoie



## Vos sous-préfets chargés de la relance

Afin d'accompagner la mise en œuvre du plan France Relance dans les territoires, et de renforcer l'État déconcentré au plus près des élus, des entreprises et des citoyens, le Premier ministre a nommé des sous-préfets en charge de la relance.

- **Ain** : Philippe BEUZELIN, Secrétaire général
- **Allier** : Jean-Marc GIRAUD, sous-préfet de Montluçon
- **Ardèche** : Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon sur Rhône
- **Cantal** : Cécilia MOURGUES, sous-préfète à la relance
- **Drôme** : Marie ARGOUARC'H, Secrétaire générale
- **Isère** : Samy SISAI, sous-préfet à la relance
- **Loire** : Loïc ARMAND, sous-préfet de Montbrison
- **Haute-Loire** : Raphaëlle KOROTCHANSKY, sous-préfète à la relance
- **Puy-de-Dôme** :
  - Ecologie : Olivier MAUREL, sous-préfet de RIOM
  - Compétitivité : Étienne KALALO, sous-préfet de Thiers
  - Cohésion sociale et territoriale : Pascal BAGDIAN, sous-préfet d'Issoire
- **Rhône** : Benoît ROCHAS, sous-préfet Rhône-Sud
- **Savoie** : Juliette PART, secrétaire générale
- **Haute-Savoie** : Thomas FAUCONNIER, secrétaire général

